



Education à la sexualité: les syndicats réclament l'examen du projet en décembre

(AFP) -

Six syndicats de l'Education nationale réclament l'examen en décembre du projet de programme d'éducation à la sexualité qui se heurte à l'opposition d'élus de droite et d'associations conservatrices, après l'annulation d'une réunion prévue jeudi.

Le programme d'Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) en préparation, le premier du genre, fait l'objet de concertations depuis mars.

Il devait être présenté le 12 décembre au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance consultative, en vue d'une publication pour la prochaine rentrée, mais cette réunion a été annulée après la censure du gouvernement Barnier, ont appris les syndicats en fin de semaine dernière.

Depuis, les organisations syndicales ont écrit au ministère pour lui demander de reporter la réunion au 17 décembre. "Nous souhaitons qu'un CSE soit convoqué le 17 décembre et n'examine que le programme d'Evars", indiquent la FSU, l'Unsa, la CFDT, la CGT Educ'action, le Snalc et Sud Education dans ce courrier envoyé lundi.

Mais la tenue d'une telle réunion, sur un sujet politiquement sensible, est incertaine alors que le gouvernement est en affaires courantes et que la ministre de l'Education Anne Genetet ne pourrait pas publier ensuite l'arrêté instaurant les nouveaux programmes.

Défendu par la ministre, ce projet de programme fait l'objet d'une opposition menée par des organisations conservatrices comme le Syndicat de la Famille ou SOS Éducation, des parlementaires LR et jusqu'au sein du gouvernement démissionnaire où il a été vivement critiqué par le ministre délégué à la Réussite scolaire Alexandre Portier.

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) de jeudi devait également étudier un nouveau texte sur la mise en place des "groupes de besoins" au collège, un examen lui aussi gelé après la censure du gouvernement Barnier.

Le conseil d'Etat a contesté la forme juridique - un arrêté -, choisie par le ministère pour mettre en oeuvre ces groupes, contestés par de nombreux syndicats, et jugé que leur poursuite à la rentrée 2025 nécessiterait "un décret du Premier ministre".

Le ministère de l'Education avait indiqué qu'il soumettrait en décembre, un décret qui "sécuriserait" cette mesure. Sur ce sujet, "la démission du gouvernement doit amener le ministère à suspendre toute décision qui brusquerait une nouvelle fois la communauté éducative", ont estimé les syndicats, qui ont boycotté une réunion sur le sujet vendredi.

Afp le 10 déc. 24 à 19 19.